

Colloque Montréal, une ville à la mesure des femmes

21 septembre 2005

ATELIER D - Les conditions de participation des femmes à la vie démocratique

Synthèse de l'atelier

Recommandation

1. Que l'on retrouve dans la politique d'égalité entre les femmes et les hommes l'obligation de l'enchâssement du principe d'égalité dans tous les textes législatifs et administratifs de la Ville et que la politique vise l'application paritaire de la composition dans toutes les instances de la Ville (décisionnelles, consultatives, administratives) selon les étapes suivantes : au moins 30% à compter de 2006 et 50% en 2010. Cette politique doit s'appliquer à l'ensemble de la Ville et de ses arrondissements (article 144 de la Charte de la Ville de Montréal).

Pour que Montréal soit une ville égalitaire, les participantes ont le sentiment qu'il faut s'assurer :

- que l'égalité se retrouve à tous les niveaux de la Ville;
- que la parité soit présente dans toutes les instances de la Ville;
- que l'on travaille à la parité tant au niveau électif qu'au niveau des nominations;
- qu'il y ait une véritable progression de la parité dans le temps;
- que la politique s'applique à la Ville et à tous ses arrondissements. L'égalité des femmes et des hommes ne peut être différente d'un arrondissement à l'autre, d'où l'importance d'invoquer l'article 144 de la Charte de la Ville pour que tous les arrondissements soient assujettis à cette politique.

Recommandation

2. Que la Ville se dote d'un Bureau de condition féminine qui assure la mise en oeuvre et l'évaluation (observatoire) de l'égalité femmes-hommes en travaillant en lien avec la Ville, ses arrondissements, les éluEs et les citoyennes et citoyens. Ce bureau doit disposer de ressources substantielles à même le budget de la Ville pour s'assurer d'une équipe en position stratégique présente à la Ville et dans tous ses arrondissements. Ce bureau doit être situé à un haut niveau dans la structure de la Ville.

Les participantes ont le sentiment qu'une seule personne dédiée à « Femmes et villes » n'est pas suffisante d'une part et que la responsabilité de l'égalité ne peut reposer sur les épaules d'une seule femme. Il est impératif que la Ville investisse davantage de ressources dans le dossier de l'égalité femmes-hommes pour le faire avancer, d'où l'idée d'un Bureau de condition féminine :

- qui s'assure de la mise en oeuvre de la politique à la Ville et dans tous ses arrondissements;
- qui soit responsable de l'évaluation et qui en diffuse les résultats;
- qui soit situé à un haut niveau dans la structure de la Ville et dans une position stratégique afin de pouvoir exercer une influence;
- qui ne soit pas seulement constitué d'une composante centrale, mais qui est également présent dans les arrondissements. La présence du Bureau à ces deux niveaux est jugée essentielle.

Recommandation

3. Pour s'assurer de la participation citoyenne des Montréalaises et favoriser leur participation active à la politique municipale, que la Ville se dote d'un programme de subventions (ex. : « À égalité pour décider ») pour soutenir financièrement les groupes de femmes de tous ses arrondissements dans leurs activités d'information et de formation à la participation citoyenne montréalaise.

Les participantes ont le sentiment que les femmes ont un grand besoin d'information et de formation pour se sentir habilitées à participer à des séances publiques ou pour se présenter comme candidates. Elles misent beaucoup sur l'information et la formation pour contrer le manque de confiance en soi ou le sentiment d'incompétence face aux instances que pourraient avoir certaines candidates potentielles. L'information et la formation sont perçues comme des conditions importantes « pour prendre sa place ».

Par ailleurs, la Ville pourrait réaffirmer, améliorer et consolider le partenariat avec les groupes de femmes de base présents dans tous ses arrondissements en travaillant de concert avec ceux-ci par le biais de ce programme. Les participantes de l'atelier reconnaissent l'excellent travail de concertation et d'éducation populaire en termes de citoyenneté fait par ces groupes et l'importance de rester près de la réalité des arrondissements, particulièrement ceux où l'on retrouve une forte proportion d'immigrantes et de femmes d'autres origines que québécoises.

Autres tendances et messages

Les participantes ont le sentiment :

- que les principales barrières individuelles pour les femmes sont : le manque de confiance en soi, le sentiment d'incompétence, l'isolement, le manque d'information et de connaissance des instances, la conciliation famille/travail/politique, le manque de réseau et d'appui, le manque de ressources financières, le manque de modèle féminin en politique (ce qui peut donner un sentiment d'inaccessibilité, d'où le besoin de « mentorat »);
- que pour atteindre la parité entre les candidates et les candidats, un règlement devrait être adopté. Que ce règlement devrait être coercitif si on veut qu'il soit respecté (pas seulement des amendes à payer en cas de non-respect, mais une impossibilité aux partis de se présenter);
- qu'un mode de scrutin qui ferait place à une certaine proportionnalité pourrait permettre une meilleure représentation des femmes au sein des instances du pouvoir;
- que les femmes devraient adopter une stratégie « arrondissement » puisque les arrondissements ont des compétences et des budgets et que c'est probablement dans les arrondissements que les femmes pourraient trouver plus facile d'intervenir et d'avoir une influence et où les femmes pourraient faire plus facilement des gains rapides en termes de représentation;
- qu'il est important d'accompagner les femmes qui veulent devenir candidates, de l'information sur les instances jusqu'à un support une fois qu'elles sont élues (des groupes de femmes offrent actuellement ces formations, la Ville pourrait proposer des partenariats avec ceux-ci);
- que les conditions actuelles d'exercice du pouvoir ne tiennent pas compte du besoin de conciliation famille/travail/politique;
- qu'il serait important de s'assurer que des citoyennes participent à titre individuel aux forums ouverts aux femmes et organisés par la Ville. Que ces forums ne soient pas réservés uniquement aux représentantes d'organismes;
- que les citoyennes de toutes les cultures puissent participer, pour qu'elles ne soient pas doublement discriminées.

Les participantes ont peu abordé la problématique de la démocratie participative, malgré la présentation de Mme Anne Latendresse sur ce sujet. Elles ont discuté presque exclusivement de la représentation électorale. Elles semblent mieux maîtriser ce dossier et le prioriser.

Pour les participantes, les résultats du colloque doivent mener à l'adoption d'une politique par la Ville et non seulement à un plan d'actions.

Il n'y a pas eu de divergence notable entre les participantes.

Bonnes idées

- Enrichir la page Web « Femmes et Ville », par exemple : y mettre les textes de problématique du cahier du colloque, des statistiques, etc.
- Budget participatif permettant aux femmes d'identifier leurs priorités pour leur arrondissement.
- Observatoire sur l'égalité femmes-hommes à Montréal, financé par la Ville, mais indépendante de la Ville.
- Agenda citoyen.
- À l'occasion, tenir un caucus d'élues ouvert à des élus pour que ceux-ci comprennent mieux les revendications des femmes et se sentent autoriser d'aborder eux aussi les dossiers concernant les femmes.
- Constituer une liste d'adresses des sites Web des organismes de femmes.
- Plusieurs éléments d'information et de formation ont également été abordés.

ANNEXE

Liste des personnes-ressources

Animatrice : Madame Michèle Issa

Personnes-ressources : Madame Élane Hémond
Madame Anne Latendresse
Madame Anne Pasquier
Madame Soraya Martinez

Secrétaire d'atelier : Monsieur Pierre Chevalier